



Fonds pour les Femmes Congolaises

Présentation : La contribution des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme à la lutte contre l'impunité. Réalisations, défis et voie à suivre.

CONTEXTE

Le respect de la dignité et de la valeur humaine constitue la substance des Droits Humains. Hier, les éminents intervenants ont insisté que le respect des droits humains et la justice est un gage de la paix. Le respect de l'être humain tel qu'il est et le fait de le mettre dans des conditions des vies acceptables signifie le respect DH, c'est la justice sociale. Nous avons suivi ici que sur le plan légal, la région de Grand Lac a des instruments signés par nos dirigeants. Mais la mise en pratique pose problème.

Un bon nombre des Etats dans le monde ont instauré dans leurs pays une institution qui a pour rôle de veiller sur les droits humains. Et à cela s'ajoute les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme qui ensemble convergent leurs efforts pour lutter contre les abus des droits humains. La lutte contre l'impunité est un champs d'action difficile où tout progrès durable exige des efforts et des ressources sur le long terme.

Les organisations féminines jouent également un rôle important dans le lutte contre l'impunité des violations des droits humains

Le premier Sommet mondial des défenseur(es) des droits humains s'est tenu en décembre 1998, à l'occasion de l'adoption de la Déclaration des Nations unies qui reconnaît pour la première fois que toutes les personnes, individuellement ou collectivement, ont le droit de défendre les droits humains. Les participant(es) au Sommet de 1998 avaient adopté un plan d'action qui a, au fil des années, orienté les efforts de nombreux groupes de défense des droits humains. En 2018, 20 ans après, les DDH ont réitéré l'appel lancé au sommet de 1998 pour que les états remplissent, respectent et fassent respecter le droit à la liberté à l'action des DDH afin de garantir un environnement sûr permettant de faire notre travail.

. Aujourd'hui, force est de constater que la situation mondiale a changé et que l'universalité des droits humains est de plus en plus remise en question. Les valeurs démocratiques sont menacées. Nous observons des efforts idéologiques concertés qui visent à mettre à mal les droits humains, à réprimer et à discréditer de manière systématique les défenseur(es) des droits humains, ainsi qu'à réduire l'espace alloué aux voix critiques et indépendantes au sein de la société civile. Ces attaques se généralisent et atteignent des degrés alarmants. Et pourtant, nous ne pouvons instaurer la paix, la sécurité, la dignité et le développement durable que si nous collaborons pour la promotion de la justice, de la liberté et de l'égalité pour tous les êtres humains dans la région ; ce sont les buts ultimes de la Déclaration universelle des droits de l'homme que prônent les DH. Les personnes qui s'engagent pour défendre les droits humains jouent un rôle essentiel pour atteindre ces objectifs. Les défenseur(es) des droits humains doivent être respecté(es), protégé(es), et capables d'agir dans un environnement sécurisé pour le bien-être de tous et toutes.

Les réalisations : Les défenseurs des droits humains à travers la région , prennent le risque énormes pour apporter leur contribution dans la restauration de la justice ,de la paix pour un avènement d'un état de droits :

- ❖ Présentes sur le terrain, les défenseurs(es) connaissent bien les communautés locales et ont des contacts dans les communautés avec qui elles travaillent et cela leur donne une certaine proximité et légitimité auprès des populations locales. Ainsi une relation de confiance s'instaure. Ils sont aptes à recueillir des informations et à rassembler les renseignements et témoignages ;
- ❖ Ils font parties des groupes thématiques qui luttent contre l'impunité ; élaborent les rapports, dénoncent les abus.
- ❖ Travaillent en synergie et soulèvent les questions de la bonne gouvernance et de la démocratie constituée. Nous voyons certains manipuler par les dirigeants de la région et mettent la vie des collègues en danger.
- ❖ Mènent des plaidoyers en faveur des victimes pour une justice équitable.
- ❖ Ils sont partenaires d'appui des gouvernements : nous facilitons l'organisations des chambres foraines dans les villages pour rapprocher la justice des justiciables
- ❖ Ils entreprennent des sensibilisations directes et les formations et informations pour les populations victimes afin de s'assurer que les victimes connaissent et comprennent leurs droits et soient capables d'utiliser les procédures offertes par la loi ;
- ❖ Accompagnent les victimes et témoins avant, pendant et après le procès.
- ❖ Mobilisent les moyens pour assister les victimes, faire connaître la situation de DH au niveau national, régional et international
- ❖ Facilite l'accès à la justice pour les victimes par l'assistance **pro-deo**, payement des frais de justice, assistance multisectoriel des victimes et veillent pour une justice équitable pour l'accusé
- ❖ Offre des formations aux acteurs judiciaires pour leur permettre de bien faire leur travail
- ❖ Se constituent en coalition régionale pour essayer d'aborder ensemble les problèmes transfrontaliers., réalisent les actions ensembles ;
- ❖ Informent parfois les dirigeants de la dégradation des DH (ex groupe thématique
- ❖ Font des investigations sur les crimes graves
- ❖ Propose des argumentaires, des initiatives à faire progresser les DH.

Défis

- ❖ La grande majorité des atrocités au Congo restent impunies et les procès de ces dernières années ont mis en lumière les défis et les lacunes du système judiciaire national : la qualité basse des enquêtes et des poursuites, l'ingérence politique et la corruption, la protection des témoins/victimes et les droits à un procès équitable pour les accusés.
- ❖ **Non-respect de la coopération régionale en matière de la justice**
- ❖ **Séparation du pouvoir judiciaire et exécutif : l'indépendance des juges et magistrats reste lettre morte**
- ❖ **Les frais de justice dans certains pays : une femme victime de viol par exemple doit payer 20 ou 30usd selon que c'est le tribunal civile ou militaire(RDC) pour se constituer partie civile et pour que le tribunal exécute le jugement pour la réparation, elle doit payer 7 % DE DOMMAGE INTERET .**
- ❖
- ❖ **Certains dirigeants pensent que les DH est l'importation occidentale, pourtant dans nos proverbes et coutumes, il y a ceux qui font la promotion des DH**

- ❖ Même si LES DEFENSEURS (es) peuvent apporter une aide considérable, il y a un certain nombre d'éléments importants qui imposent des limites¹ (Exemple seules les données récoltées par les magistrats et autres acteurs judiciaires sont considérées lors des enquêtes judiciaires et ces derniers peuvent rejeter les données fournies par les ONG) à leur rôle dans les enquêtes pénales.
- ❖ La plupart des défenseurs des droits de l'homme ne sont pas des enquêteurs professionnels, les problèmes se posent avec acuité dans le milieu reculé, les membres de la société civile qui sont là, ne sont pas parfois suffisamment outillés pour collecter les informations utiles et les conserver.
- ❖ L'insécurité, intimidation par les dirigeants, infiltration, assassinats, enlèvement, disparition
- ❖ Protection des auteurs des crimes par certains dirigeants : les auteurs des cas de kunda au Rwanda, Jamil Mukulu chef de l'ADF en Ouganda.....
- ❖ Les ONG et la justice ont leurs indépendances et mandats à préserver ;
- ❖ Les défenseurs (es) sont particulièrement concernés par la protection de leurs relations confidentielles ceux y compris l'identité de leurs sources.
- ❖ Les défenseurs (es) ne sont pas toujours indépendants ou impartiaux.
- ❖ **Les voies de sorties :** Comme l'envoyé spécial a dit , nous allons proposer des recommandations ambitieuses qui seront soumises à nos ministres de justice pour lutter efficacement contre l'impunité dans la région, la promotion d'un État de droit en étroite collaboration avec nos gouvernements et les pays de la région de Grands Lacs." On aimerait partager quelques recommandations pour améliorer la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux graves dans la RD Congo
- ❖ Créer une unité spécialisée d'enquêteurs et de procureurs civils et militaires chargés exclusivement des enquêtes et des poursuites relatives aux crimes internationaux graves. La création de cet unité - une question d'organisation judiciaire - pourrait découler d'un décret gouvernemental, soit par le Ministère de la Justice, et institutionnalisée ensuite par une loi. L'unité spécialisée pourrait être appuyée par une équipe internationale d'experts.
- ❖ Mener des enquêtes et imposer des sanctions à l'encontre des officiels politiques et militaires qui essaient d'interférer dans le travail des juges, des procureurs et des auditeurs chargés des crimes internationaux graves.
- ❖ Veiller à ce que les suspects puissent être assistés d'un avocat dès les premières étapes de l'enquête, y compris lors de tous leurs interrogatoires, et veiller à ce que, conformément à la Constitution congolaise, chacun puisse invoquer le droit de faire appel, devant tous les tribunaux de la RD Congo.
- ❖ Ouvrir des cadres d'échanges au niveau national et régional pour partager les informations et trouver des solutions aux problèmes
- ❖ Vulgariser et mettre en œuvre les différents instruments signés au niveau régional
- ❖ Rapprocher les dirigeants de la population : les femmes bénéficiaires de la Plateforme des femmes pour l'accord cadre d'Addis Abeba ont demandé dans leur plan d'action que le bureau de l'envoyé puisse faciliter les rencontres avec les dirigeants de la région.
- ❖ Instaurer un climat de confiance réciproque entre les membres de la société civile et les institutions judiciaires

¹ Exemple seules les données récoltées par les magistrats et autres acteurs judiciaires sont considérées lors des enquêtes judiciaires et les acteurs peuvent rejeter les données fournies par les ONG.

- ❖ Renforcer les capacités des acteurs de la société civile et certains agents de service de sécurité œuvrant dans la documentation des violations des droits humains et certains instruments signés par nos dirigeants.
- ❖ Instaurer et rendre opérationnel les tribunaux ou chambres mixtes pour juger les crimes graves commis dans la région. Mettre en œuvre les mécanismes de justice transitionnelle dans une parfaite collaboration avec la société civile.
- ❖ Amélioration des conditions carcérale pour éviter les évasions massives

Julienne Lusenge

Directrice du FONDS pour Les Femmes Congolaises